

compassion pour cette famille en peine et parce que je m'insurge contre l'injustice dont elle est victime.

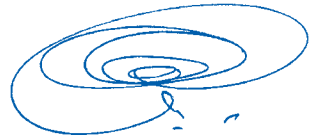
Partagez-vous mon indignation et ma compassion, Chère Madame, Cher Monsieur? Alors versez s'il vous plaît 30,40 ou 50 euros. Ou ce que vous pouvez.

Avec votre don, je peux effectuer les premiers paiements. Cela suffira à satisfaire momentanément les créanciers et à prévenir l'irréparable. Entretemps, je chercherai une solution structurelle durable et une aide supplémentaire pour cette famille.

Je vous en prie, Chère Madame, Cher Monsieur, versez ce que vous pouvez pour Nico, Anne et leurs quatre petits enfants. Ils se trouvent dans une situation qu'ils n'ont pas méritée et leur sort repose entièrement entre vos mains. A vous de décider aujourd'hui s'ils auront un futur. Ou pas.

Je vous remercie de votre grande générosité.

Meilleures salutations,



Charles de Vuyst,
Président, lui-même grand brûlé.

P.S.: Il est stupéfiant qu'un incendie puisse annihiler une vie en quelques secondes. Il est tout aussi stupéfiant qu'une famille comme celle de Nico et Anne puisse envisager positivement l'avenir grâce à votre don de 30, 40 ou 50 euros. Un tout grand merci pour votre générosité, Chère Madame, Cher Monsieur!

N.B.: Vous verrez à quel point la situation financière d'Anne et Nico est criante en lisant ci-joint le rapport financier établi par l'assistante sociale. Il leur reste 942 euros par mois pour vivre à 6. Ils ne peuvent absolument pas payer les frais d'hospitalisation de Gilles et sont à deux doigts de la rue. A moins que vous ne fassiez un miracle avec un don, Chère Madame, Cher Monsieur...

Pour plus de renseignements, appelez Johan de Jager sur le numéro 02/649.65.89. Pour respecter la vie privée de cette famille durement touchée, j'ai choisi de ne pas mentionner de nom de famille.



Compte Fortis: 001-2172754-30
FONDATION BELGE DES BRÛLURES
FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE A.R. 16-05-1986
Rue F. Landrain 43 - 1970 Wezembeek-Oppeem
E-mail: info@brulures.be
Site web: http://www.brulures.be



Fondation Belge
des Brûlures

www.brulures.be

*****-*****-***

Fondation Belge des Brûlures
Rue F. Landrain 43
1970 WEZEMBEEK-OPPEM

La petite Emma, Noah, Laure et Gilles n'y comprennent rien. A la maison, l'atmosphère est à couper. Maman fait comme si de rien n'était mais les enfants voient bien qu'elle a les yeux rouges et ils l'entendent parfois pleurer derrière la mince cloison de sa chambre. Papa soupire à table, penché sur ses papiers, en train de se gratter la tête...

Wezembeek-Oppeem, le 9 janvier 2007

Chère Madame, Cher Monsieur,

Chez Emma, Noah, Laure et Gilles l'atmosphère est aussi pesante qu'il y a un an, juste après l'incendie. Ce terrible incendie qui a entièrement détruit leur maison et qui a gravement brûlé Gilles, le petit dernier. Heureusement, tout cela appartient au passé: ils ont de nouveau une maison, louée au CPAS, leurs premiers meubles, prêtés ou donnés par des amis, des voisins, et surtout: Gilles est de nouveau à la maison! Bien sûr, il a gardé de vilaines cicatrices de ses brûlures mais la terrible douleur est moins forte. Leur petit frère peut à nouveau jouer, même rire de temps en temps...

**Mais qu'est-ce que rend maman et papa si tristes?
Les enfants ne comprennent pas.**

La réponse, chère Madame, Cher Monsieur, est qu'ils risquent encore une fois de tout perdre!

Comment Nico et Anne pourraient-ils expliquer cela à leurs enfants? Comment leur dire qu'ils n'ont pas assez d'argent pour payer les factures des hôpitaux où Gilles a été traité pendant 3 mois et 1,5 mois? C'est un véritable cauchemar! Nico et Anne pensaient que le plus dur était passé après cet effroyable incendie. Il n'en n'est rien. L'épreuve continue, avec son cortège d'angoisse, de tristesse et de honte. Comment vont-ils s'en sortir? Il n'y a qu'un moyen: votre aide, Chère Madame, Cher Monsieur!

Aidez cette famille plongée dans une misère noire. Versez 30, 40 ou 50 euros. Rendez-leur l'espoir. Sans vous, ils n'ont plus rien!

Nico et Anne n'ont jamais eu la vie facile: Nico travaille comme garçon de salle dans un restaurant, Anne s'occupe des petits à la maison. Pourtant, ils ont toujours réussi à nouer les deux bouts. Ils vivaient très modestement:

pas de voyage, pas de voiture, pas de choses chères. C'est à ce prix qu'ils réussissaient à vivre à 6 (dont 4 enfants en pleine croissance) avec 942 euros par mois! Ils ne manquaient de rien mais à la fin du mois il leur ne restait plus un centime.

C'est alors que le destin a frappé: le 24 novembre 2005 un incendie se déclare dans la chambre de Gilles, le plus jeune. Il a été sauvé de justesse mais il était gravement brûlé. Quant à la maison, elle était complètement détruite.

Gilles est resté 4.5 mois à l'hôpital: d'abord dans un centre spécialisé pour grands brûlés, ensuite dans un hôpital plus près de la maison. Il a subi plusieurs interventions et ses soins continuent aujourd'hui: onguent spécial pour brûlures, vêtements compressifs, médicaments adaptés...

Évidemment les notes de frais se sont mises à pleuvoir: facture d'ambulance, factures pour l'hôpital, les opérations, la revalidation, les vêtements compressifs. En tout, Nico et Anne doivent encore 3.788,31 euros pour les soins de leur petit garçon. Des économies? Ils n'en n'ont pas. Le reste? Tout leur avoir est parti en fumée il y a un an. Pour eux, ces 3.788,31 euros sont fatals. Ils n'arriveront jamais les payer!

En désespoir de cause, ils ont demandé de l'aide à la commission sociale de la Fondation Belge des Brûlures le mois passé. Une assistante sociale a fait l'impossible pour trouver une solution. Elle a écumé toutes les possibilités. Les assurances? Les accidents domestiques ne sont couverts par aucune compagnie. La mutuelle? "Désolé, Madame," ces frais de traitement ne sont pas remboursables. "Un plan de remboursements échelonnés?" Jetez un coup d'œil sur leur dossier financier que j'ai joint. Après déduction des frais fixes pour le loyer, le chauffage, les assurances obligatoires, il reste exactement 942 euros par mois à Nico et Anne. 942 euros pour vivre à six!

**La seule solution, la dernière bouée de sauvetage,
c'est la Fondation Belge des Brûlures.**

L'assistante sociale nous a suppliés d'intervenir pour cette famille durement éprouvée. Faute de quoi, l'huissier de justice se présentera, un administrateur temporaire sera désigné... Si cela se produit, les conséquences seront incalculables pour Nico et Anne: ils perdront de nouveau tout, un an à peine après l'incendie qui a anéanti leur vie, leurs biens et qui a failli leur enlever leur petit Gilles tant aimé...

Nous en pouvons pas laisser passer autant d'injustice. Au nom de la Fondation Belge des Brûlures, j'ai donné ma parole que nous trouverions une solution. Ainsi le plus grand danger (huissier, saisie,...) est écarté. Temporairement! Parce que si nous ne mettons pas cet argent sur la table, toute la procédure se déroulera inéluctablement.

Nous avons conclu un accord avec les créanciers afin que ceux-ci n'entreprennent rien avant le 31 janvier. Ils laisseront donc la famille en paix jusqu'à cette date. Mais le 31 janvier, les 3.788,31 euros devront être remboursés.

Malheureusement, nous n'avons plus l'argent pour aider cette famille. Alors? La laisser se débrouiller? Demain Nico, Anne et leurs enfants, dont le petit Gilles toujours en traitement, risquent de se retrouver à la rue une deuxième fois.

J'avoue que je ne sais plus à quel saint me vouer! Je ne peux rien faire pour Anne et Nico et j'ai pourtant donné ma parole aux créanciers, par

DOSSIER FINANCIER

Nom patient: [REDACTÉ] Age: 3 ans

Données Médicales:

- Centre des grands brûlés: [REDACTÉ]
- Taux de brûlures: 25%
- Localisation des brûlures: visage, bras et côté gauche, jambe et thorax
- Durée de(s) hospitalisations: 24/11/2005 au 27/01/2006 ([REDACTÉ]) et 27/01/2006 au 06/03/2006 ([REDACTÉ])
- Brève description de la cause: incendie dans la chambre à coucher

Situation familiale du bénéficiaire:

Célibataire - marié(e) - divorcé(e) - cohabitant(e) - veuf(ve) * (* Biffez les mentions non avenues)
Nombre d'enfants en charge: 4

Situation financière et professionnelle:

Profession actuelle du bénéficiaire: horeca (garçon de salle)
Profession actuelle d'autres membres de la famille avec revenus: néant (la mère est au foyer)

Aperçu financier de la famille

Revenus

1. Revenus professionnels: 996,51 €
2. Assurance maladie: /
3. Allocations pour moins valides: /
4. Allocations familiales: 735,36 €
5. Pension: /
6. CPAS: /
7. Pension alimentaire: /
8. Revenus locatifs: /
9. Autres: /

Total mensuel des revenus: 1.731 €

Dépenses

1. Loyer: 598 €
2. Frais fixes (chauffage, élec., eau): 150 €
Assurances: incendie: 15,32 €
vélo/moteur: 20 €
familiale: 6 €
autres: /
Téléphone: /
Taxes: auto: /
précompte immobilier: /
Aide familiale: /
3. Emprunt personnel: aucun
4. Autres frais:
Frais médicaux: /
Amendes pénales: /
Frais sociaux: /
Garderie enfants: /

Total mensuel des dépenses: 789,32 €

Revenus = 1.731 €

Dépenses = 789 €

Total = 942 € divisé par le nombre de personnes de la famille (= 6) = 157€ pp / mois

Frais médicaux: (veuillez joindre une copie des preuves des dépenses principales)

Détail:

1. Hospitalisation:
Facture 1: [REDACTÉ] totaal: 2.215,61 € - 672,55 € ambulance = 1.543,06 €
Facture 2: [REDACTÉ] = 550,94 €
2. Frais de transport
Ambulance/hélicoptère: 136,87 € (Intervention Assurance Maladie: 37,55 €) = 99,32 €
271,60 € (Intervention Assurance Maladie: 106,00 €) = 165,60 €
3. Vêtements compressifs:
[REDACTÉ] (non remboursé, silicones, etc..) = 1.113,31 €
= 316,08 €

TOTAL GÉNÉRAL = 3.788,31 €

Remarque : dans dossier suivant encore joindre frais de transport et frais ambulatoires, kiné.